



67390 MACKENHEIM

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 5 mars 2009

Tél 03 88 58 26 26

Fax 03 88 58 26 27

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

Conseillers présents : MM Antoine HETZER, Gérard FAHRNER , André SCHMITT, Melle Caroline JEHL, Mmes Agnès PETROWSKI, Florence MACHI-BAGY, M Martin SCHWOERER, Mmes Martine THIEBO, Kathleen DICK, Antoinette FERNANDEZ, MM Lucio GHIDINA, Frédéric STOCKBAUER

Conseillers absents excusés : Melle Laetitia MATHIS, M Christophe LUDAESCHER.

- Soit 13 membres sur 15 -

I. DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'il ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 218 144 €,

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune de Mackenheim 400 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 83 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de Mackenheim s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

APPROUVE PAR LES MEMBRES PRESENTS

**Pour extrait certifié conforme
et exécutoire le**
Le Maire